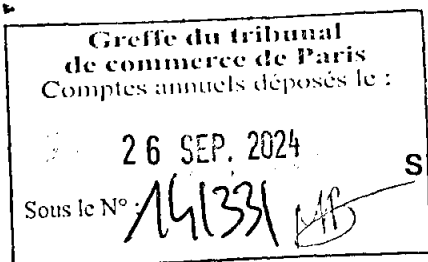


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/09/2024 - 141331 - 2021 B 11751 - 818 944 530 - 1843



1843
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 140 bis rue de Rennes
75006 PARIS
818 944 530 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU
19 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-neuf avril,
A quatorze heures,
Au siège social,

Les associées de la Société 1843, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, divisé en 1 000 actions de 200 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 140 bis rue de Rennes - 75006 PARIS, sur convocation de la Présidence.

Sont présentes :

La société CPMH CONSULTING, Représentée par Monsieur Cyril HALLER, Propriétaire de NEUF CENT CINQUANTE actions nominatives ordinaires Ci.....	950 actions
La société D2C & ASSOCIES, Représentée par Messieurs Didier HAMELS et David DAUZOUT, Propriétaire de CINQUANTE actions nominatives ordinaires Ci.....	50 actions
Total..... actions	1 000

Seules actionnaires de ladite Société et représentant en tant que telles la totalité du capital social.

L'Assemblée est présidée par la société CPMH CONSULTING, Présidente et actionnaire, elle-même représentée par Monsieur Cyril HALLER, en sa qualité de Président de ladite société.

La Présidente constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels clos au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidence.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial de la Présidente. Puis la Présidente déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 341 638 euros en totalité :

- A titre de dividendes aux associées.....341 000,00 euros
- Au poste « Autres réserves ».....638,00 euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux, étant précisé que la collectivité des associés décide, à l'unanimité et conformément aux dispositions du Pacte d'actionnaires les liant, que le dividende sera distribué sans corrélation avec leur détention capitalistique.

En conséquence, le dividende à verser sera réparti comme suit :

- A la société D2C & ASSOCIES, à hauteur de 111 390 euros ;

- A la société CPMH CONSULTING, à hauteur de 229 610 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices clos, à savoir :

Exercice clos le	Dividende global	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 Décembre 2022	257 088 €	NEANT	257 088 €
31 décembre 2021	193 178,11 €	NEANT	193 178,11 €
31 décembre 2020	NEANT	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention qui est mentionnée.

L'intéressée n'ayant pas pris part au vote de ladite convention la concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associées, présentes ou représentées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve et ratifie la rémunération nette annuelle allouée à la société CPMH CONSULTING, Présidente, qui s'est élevée à 166 500,00 euros H.T. au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associées ou leurs mandataires.

**La Société CPMH CONSULTING
Représentée par M. Cyril HALLER**

**La Société D2C & ASSOCIES
Représentée par M. Didier HAMELS
Et M. David DAUZOUT**

1843
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 140 bis rue de Rennes
75006 PARIS
818 944 530 RCS PARIS

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE SUR
LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Chère actionnaire,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons qu'est intervenue au titre de l'exercice écoulé la convention ci-après, conclue au cours d'exercices antérieurs :

- **Avances de trésorerie :**

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, d'une durée de douze mois, le solde des avances de trésorerie consenties par notre Société à la société CPMH CONSULTING, Présidente et actionnaire, s'élevait à 98 056,82 euros à la clôture de l'exercice, en ce compris les intérêts.

Fait à PARIS,
Le 07 avril 2023.

La société CPMH CONSULTING,
Présidente et Actionnaire
Représentée par M. Cyril HALLER

1843
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 140 bis rue de Rennes
75006 PARIS
818 944 530 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 AVRIL 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 341 638 euros en totalité :

- A titre de dividendes aux associées.....341 000,00 euros
- Au poste « Autres réserves ».....638,00 euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux, étant précisé que la collectivité des associés décide, à l'unanimité et conformément aux dispositions du Pacte d'actionnaires les liant, que le dividende sera distribué sans corrélation avec leur détention capitalistique.

En conséquence, le dividende à verser sera réparti comme suit :

- A la société D2C & ASSOCIES, à hauteur de 111 390 euros ;
- A la société CPMH CONSULTING, à hauteur de 229 610 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices clos, à savoir :

Exercice clos le	Dividende global	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 Décembre 2022	257 088 €	NEANT	257 088 €
31 décembre 2021	193 178,11 €	NEANT	193 178,11 €
31 décembre 2020	NEANT	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,

La Présidente



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	26 606	22 568	4 038	1 520	2 517	165.58		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	75		75		75			
Prêts								
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500				
Total II	28 181	22 568	5 613	3 020	2 592	85.83		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	845 362		845 362	727 435	117 926	16.21	
	Autres créances	85 352		85 352	53 184	32 169	60.49	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	866 890		866 890	442 398	424 491	95.95		
Charges constatées d'avance (3)	1 165		1 165		1 165			
Total III	1 798 769		1 798 769	1 223 017	575 752	47.08		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 826 950	22 568	1 804 382	1 226 038	578 344	47.17		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 500

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000		200 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 134		12 134			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	20 000		20 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	341 638		257 038		84 549	32.89
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	573 772		489 222		84 549	17.28	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 468		98 057		96 589	98.50
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	538 075		316 058		222 017	70.25
	Dettes fiscales et sociales	691 067		322 700		368 366	114.15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 230 610		736 815		493 794	67.02
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 804 382		1 226 038		578 344	47.17

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 230 610 736 815

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 804 381.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 467 477.47 Euros et dégageant un bénéfice de 341 637.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	583		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 948		5 076
TOTAL	21 530		5 076
Autres titres immobilisés			75
Prêts, autres immobilisations financières	1 500		
TOTAL	1 500		75
TOTAL GENERAL	23 030		5 151

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			583	583
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			26 024	26 024
TOTAL			26 606	26 606
Autres titres immobilisés			75	75
Prêts, autres immobilisations financières			1 500	1 500
TOTAL			1 575	1 575
TOTAL GENERAL			28 181	28 181

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	503	80		583
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 507	2 479		21 986
TOTAL	20 010	2 558		22 568
TOTAL GENERAL	20 010	2 558		22 568

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	80				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 479				
TOTAL	2 558				
TOTAL GENERAL	2 558				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 500	1 500	
Autres créances clients	845 362	845 362	
Taxe sur la valeur ajoutée	84 861	84 861	
Débiteurs divers	491	491	
Charges constatées d'avance	1 165	1 165	
TOTAL	933 379	933 379	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	538 075	538 075		
Personnel et comptes rattachés	73 914	73 914		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127 787	127 787		
Impôts sur les bénéfices	38 588	38 588		
Taxe sur la valeur ajoutée	419 541	419 541		
Autres impôts taxes et assimilés	31 237	31 237		
Groupe et associés	1 468	1 468		
TOTAL	1 230 610	1 230 610		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	5.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installation et agencements	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 253
Dettes fiscales et sociales	110 982
Total	151 235

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 165
Total	1 165

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9

NA = Non Applicable NS = Non significative